

Communiqué de presse

ASSEMBLEE GENERALE de la FP2E - 7 juillet 2021

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau se dote d'une Raison d'être

Dans un contexte national, européen et mondial où l'eau, bien commun et marqueur du changement climatique, devrait être au cœur de toutes les attentions, Maximilien Pellegrini, nouveau Président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau, a ouvert l'assemblée générale de la FP2E.

A cette occasion, a été adoptée **la Raison d'être de la fédération**, fruit d'une **démarche innovante parmi les fédérations professionnelles**, inspirée par la loi Pacte* qui en a introduit le principe pour les entreprises.

Pour ce faire, la FP2E a tenu à interroger une douzaine de parties prenantes extérieures avec lesquelles elle interagit régulièrement (associations d'élus, de consommateurs, pouvoirs publics, représentants des salariés, autres fédérations du secteur de l'eau, médias), pour mieux connaître **leurs perception et attentes** vis-à-vis d'elle. Puis, de façon collégiale, les représentants des entreprises et l'équipe permanente se sont interrogés sur **les fondements de l'action de la FP2E, sur sa manière de créer de la valeur pour ses partenaires et sur les actions à conduire** pour y parvenir.

La Raison d'être sera inscrite dans ses statuts durant l'été.

Dans la lignée de cette raison d'être qui vaut engagement, la FP2E a organisé une table ronde sur le thème « **Nouveau cap pour l'eau potable : accès, qualité, sécurité, quelles ambitions pour la France ?** ». A l'aune de la nouvelle directive Eau potable, et alors que va débiter la réflexion sur sa transposition, plusieurs experts, représentant d'ONG et élu en ont appréhendé les enjeux sanitaires et sociétaux, ainsi que les solutions aujourd'hui disponibles, que ce soit pour l'accès de tous à l'eau, notamment par l'identification des personnes les plus vulnérables, l'amélioration plus encore de la qualité, ou la sécurité de l'alimentation en cas de crise.

« **Cette Directive révisée est une occasion unique pour que collectivités territoriales, représentants des consommateurs, ONGs et entreprises mettent en commun leurs savoirs faire spécifiques pour placer à nouveau la France dans le peloton de tête des politiques environnementales européennes.** » a affirmé Maximilien Pellegrini, Président de la FP2E.

Raison d'être de la FP2E

« La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) œuvre pour la préservation des ressources, pour la qualité de l'eau et l'avenir de la biodiversité. Elle soutient la performance des services publics d'eau et d'assainissement, au bénéfice de la santé des populations, de l'environnement et de leur résilience face au changement climatique.

Elle interagit avec toutes les parties prenantes. Forte des atouts de l'entreprise et des apports de la concurrence entre modes de gestion et entre entreprises, elle prend systématiquement part aux débats publics, sur les questions liées à la gestion et à la protection de l'eau, en tant que bien commun. Elle y contribue en rendant publiques des données fiables et en mettant en valeur l'expertise des entreprises de l'eau, les résultats opérationnels de leurs R&D, leurs connaissances scientifiques et les compétences de leurs salariés. Ces apports se fondent sur la gestion dans la durée des services publics d'eau et d'assainissement, par ses adhérents, en France et à l'international ».

A l'occasion de l'adoption de cette raison d'être, Tristan Mathieu, Délégué général de la FP2E a commenté : « **Ces quelques phrases nous rappellent que l'action de la FP2E trouve avant tout son utilité par sa contribution aux débats de société sur l'eau, de quelque nature que ce soit, et aux initiatives visant à toujours plus améliorer son service.** »

* Loi pour un Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises du 29 mai 2019